Affiché le 12/01/2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 11 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 5 janvier 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Fréderic GERST, Laurette GUIGOU, Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS, Armelle COLIN.

EXCUSES: Joseph VALPARAISO, Vincent GUIGOU.

PROCURATIONS : Joseph VALPARAISO donne procuration à Philippe COLLIGNON.
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline MOUGENOT.

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :
Renouvellement du marché de service d'abonnement a une plate-forme de prestation d'aide à la gestion des DT-DICT et prestations associées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1. <u>Décision Modificative n°4 : Clôture du budget Eau et Assainissement 2019 et transfert des résultats sur le budget communal</u>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° 40/2020 du 29 juin 2020 approuvant le Budget Primitif,
Vu la décision modificative n°1 du 5 octobre 2020 (délibération n°71/2020),
Vu la décision modificative n°2 du 5 octobre 2020 (délibération n°73/2020),
Vu la décision modificative n°3 du 7 décembre 2020 (délibération n°77/2020),
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la clôture du budget annexe de l'assainissement, après arrêt des comptes 2019 et approbation du compte de gestion du comptable et du compte administratif de l'ordonnateur,
- APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe M49 dans le budget principal M14 de la commune de Claviers, telle que mentionnée ci-avant dans la présente délibération,
- DÉCIDE de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe M49 dans le budget principal M14 de la commune,
- DÉCIDE d'autoriser les virements de crédits exposés en annexe

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	42 056,32 €	45 309,83 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	**0,00 €**	**0,00 €**	**42 056,32 €**	**45 309,83 €**
D-678 : Autres charges exceptionnelles	42 056,32 €	45 309,83 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**42 056,32 €**	**45 309,83 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**42 056,32 €**	**45 309,83 €**	**42 056,32 €**	**45 309,83 €**
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 828,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**9 828,00 €**
D-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	6 574,49 €	0,00 €	0,00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	3 253,51 €	0,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0,00 €**	**6 574,49 €**	**3 253,51 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**6 574,49 €**	**3 253,51 €**	**9 828,00 €**
Total Général		**9 828,00 €**		**9 828,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération n°01/2021

2. Transfert des résultats du budget de l'eau et de l'assainissement vers le budget de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon au 1er janvier 2020 et afin d'assurer la continuité des travaux et programmes engagés par la Commune, il convient de transférer les résultats 2019 réalisés par le budget eau et assainissement de la commune vers le budget eau et le budget assainissement de DPVa comme suit :

Budget Eau :

Pour la section de fonctionnement : excédent = 0 €

Pour la section d'investissement : excédent = 3 000,00 €

Budget Assainissement :

Pour la section de fonctionnement : excédent = 45 309,83 €

Pour la section d'investissement : excédent = 3 574.49 €

Il est précisé que ces excédents cumulés jusqu'au 31 décembre 2019 et transférés à DPVa seront fléchés sur la commune et seront donc réservés aux seuls travaux identifiés par elle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les transferts de résultats 2019 réalisés par le budget eau et assainissement de la commune vers le budget eau et assainissement de DPVa ci-dessus exposés.
- DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°78/2020 du 07/12/2020 du même objet.

Délibération n°02/2021

3. Création d'un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer un emploi non permanent d'Agent d'Entretien / Agent d'Animation à raison de 23 heures par semaine, temps de travail annualisé, soit 28 heures de travail hebdomadaires en période scolaire.

DECIDE que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, Indice Brut 348, Indice Majoré 326

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er février 2021.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibération n°03/2021

4. Convention avec le service de médecine du travail AIST 83 – signature de l'avenant « Tarifs 2021 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant « Tarifs 2021 » concernant la convention de prestation de service établie entre l'AIST 83 et la Mairie de Claviers.

Délibération n°04/2021

5. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 du Budget Principal de la commune

Selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible d'effectuer le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, afin de ne pas pénaliser les fournisseurs, ni de retarder les investissements à réaliser (travaux ou fournitures), hors investissements restant à réaliser, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2020	Quart des crédits autorisés en 2021
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	2 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	108 700,00 €	27 175,00 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	12 500,00 €
TOTAL		169 700,00 €	**42 425,00 €**

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération n°05/2021

6. Concession pluriannuelle de pâturage en forêt communale de Claviers, relevant du régime forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et à signer avec Madame BOIS-BISOTTO, représentant le Groupement Pastoral de Meaulx, un acte de concession pluriannuelle de pâturage à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2026, moyennant une redevance annuelle de : 30,24 € pour une surface de 26,06 ha sise :

- Canton forestier de Glouriti - parcelles forestières 11 et 17
- Canton forestier de Saint Jaume – parcelle forestière 18

A la signature de l'acte, une somme forfaitaire de 150 € TTC sera versée par l'éleveur au régisseur de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour frais de dossier.

Délibération n°06/2021

7. Signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation de la parcelle A 150, lieu-dit « Chapelle Sainte-Anne » avec TDF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune et TDF ont signé en date du 5 septembre 2016 un bail civil afin de consentir à la location d'une parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune de Claviers, lieu-dit "Chapelle Saint Anne", section A n° 150 pour une durée de 12 années à compter du 01/01/2017

Une proposition d'avenant au bail a été présentée par TDF, pour un loyer de 29 000 €/an et d'une durée de 20 ans à compter de la sa date de signature, soit une augmentation annuelle de 4 453 €/an et une prolongation de la durée du bail initial de 12 ans (du 01/01/2029 au 31/12/2040).

Le loyer sera révisable à l'expiration de chaque année civile, sur la base de l'indice du coût de la construction ICC publié par l'INSEE.

Les modalités de paiement du loyer seront les suivantes :

- Versement d'un loyer annuel de vingt-un mille cinq cents Euros (21 500€) sur 20 années, à compter du 1er janvier 2021, somme qui variera à la hausse ou à la baisse conformément à l'application des parts variables visées à l'avenant, tenant compte du nombre d'opérateurs de téléphonie mobile ainsi que du nombre de multiplex TNT présents.

- Paiement par avance de la sommes de 90 000 € en deux règlements égaux versés en 2021 et en 2022, soit la partie fixe du loyer annuel 7500 € sur 12 ans, récupérable sur les loyers annuels pour la période de du 01/01/2029 au 31/12/2040.

CONSIDERANT que la nouvelle proposition de bail présentée par TDF présente un intérêt financier pour la collectivité,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine privé annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- DIT que les recettes inhérentes à ces dispositions seront inscrites sur le Budget Principal de la Commune, en section de Fonctionnement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents découlant des présentes dispositions.

Délibération n°07/2021

8. Renouvellement du marché de service d'abonnement a une plate-forme de prestation d'aide à la gestion des DT-DICT et prestations associées.

Le Maire indique au Conseil Municipal que Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et les communes ayant les mêmes besoins en tant que maître d'ouvrage et en tant qu'exploitant, DPVa propose la mise en œuvre d'un groupement de commandes - constitué entre collectivités territoriales et établissement public conformément au code des marchés publics – portant sur la prestation suivante :

- Renouvellement du marché de service d'abonnement à une plate-forme de prestation d'aide à la gestion des DT-DICT et prestations associées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par DPVa pour les prestations précitées selon les principes exposés ci-dessus et le projet de convention joint ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement afférente et à représenter la commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur ;
- DIT que la Commission d'Appel d'Offres de Dracénie Provence Verdon agglomération sera compétente pour l'attribution des marchés, au nom des membres du groupement si une procédure formalisée est nécessaire ;
- DIT qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;
- AUTORISE Monsieur le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement des consultations en vue de la passation du marché portant sur les prestations ci-dessus visées ;
- AUTORISE le coordonnateur à procéder à toutes les mesures nécessaires à la passation et à l'exécution du marché selon les principes énoncés par la convention de groupement.
- DIT que les crédits afférents seront prévus au budget de l'année 2021- chapitre 11- article 6156 ;
- AUTORISE le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°08/2021

9. Questions diverses.

Le Maire indique que le nombre de cas de COVID-19 dans le Var est en augmentation constante et qu'environ 110 tests dépistage ont été réalisés durant la campagne du mois de décembre 2020.
M. Baron confirme ce chiffre.

Une nouvelle campagne de tests faisant suite aux fêtes de fin d'année aura lieu sur une période de deux jours, les 14 et 21 janvier 2021.

Le Maire indique également que par courriel de la préfecture reçu ce jour, un recensement des personnes des plus de 75 ans, considérées comme prioritaires dans le cadre de la campagne nationale de vaccination anti-COVID, sera effectué et transmis aux services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Claviers, le 12 janvier 2021.

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES